
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-320 du 06 Août 1996

portant nomination au Ministère de
l'Industrie et des Petites et Moyennes
Entreprises.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-218 du 25 Septembre 1991 portant composition du Cabinet du Président de la République et des Ministres ;
- VU le Décret N° 92-62 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- SUR proposition du Ministre de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 03 Juillet 1996,

DECRETE :

Article 1er.- Les nominations ci-après sont prononcées au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises :

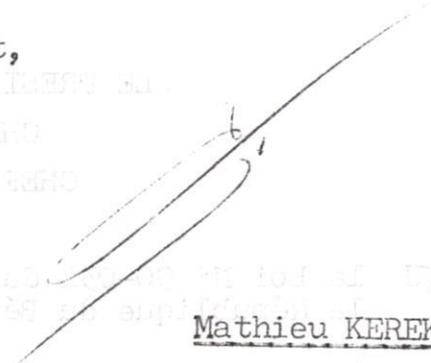
- Directeur Adjoint de Cabinet : Monsieur Didier IDOHOU
- Conseiller Technique à l'Economie : Monsieur Samuel Assogba OGOUMA
- Directeur du Centre National de la Propriété Intellectuelle : Madame Lola Juliette DOUMATEY épouse AYITE
- Directeur du Centre de Perfectionnement et d'Assistance en Gestion : Monsieur Adolphe Visso DANVIDE.

.../...

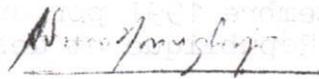
Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 06 Août 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,


Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Industrie et
des Petites et Moyennes Entre-
prises,


Moïse MENSAH.-


Félix ADIMI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MIPME 4 MF 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERES-
SES 4 JO 1.-